

Code d'article 192.65

Description BOÎTES CHOCOLATS

Catalogue COT 42, HOS 232

Mise à jour 02/09/2026 05:32:37

Spécifications du produit

Unité de mesure	CENT
Dimensions	14,5x7,5x3,5 CM
Matériel	CARTON
Couleur	NOIR
Poids net d'une unité (g)	47,00

Codes

Intrastat	48194000
ITF14	18420499192656
EAN13	8420499192659

Signage Triman et Info-Tri


Colisage
Paquet

Unités / paquet	50
Dimensions paquet (cm)	31,50 x 40,50 x 25,50
Poids brut colis (kg)	14,33
Volume paquet (m³)	0,0325316
Code Décision 97/129/CE	PAP 20

Signage Triman et Info-Tri


Carton

Unités / carton	50
Paquets /carton	1
Dimensions carton (cm)	31,50 x 40,50 x 25,50
Poids brut carton (kg)	14,33
Volume carton (m³)	0,0325316

Palette

Cartons / couche	34
Cartons / palette	204
Conditionnement (U base x couches)	34 x 6
Poids (kg)	2.947,32
Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du produit


Recyclable



Micro-ondes



Four



0°C/+70°C



Résist. graisses

Composition des matériaux du produit

Matériel	%	Poids (g)
CARTON	68,09	32,00
PET	31,91	15,00

Certificats

Nº RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (UE) 2025/40 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR).



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.

Regulation (EC)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.